

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 59 (1967)
Heft: 7-8

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Le peuple et les cantons ont rejeté l'initiative pour un droit foncier moderne

Une victoire aisée semble nous avoir échappé le 2 juillet, lors de la votation mémorable sur l'initiative du Parti socialiste suisse et de l'Union syndicale suisse pour l'aménagement du territoire et un droit foncier moderne.

Il aurait suffi que les 400 000 membres de sexe masculin de nos quinze fédérations affiliées se dérangent et fassent un usage judicieux de leur droit de vote pour que nous emportions en tout cas la majorité populaire.

Et nous aurions même, si l'on s'en réfère à nos effectifs dans les cantons, emporté la majorité dans une dizaine de cantons. Or, seul le canton de Genève nous a offert ce prix de consolation. Rien qu'en Suisse romande, Neuchâtel, le Valais et Vaud avaient aussi cette possibilité, compte tenu des effectifs de nos organisations affiliées dans ces régions.

Au lieu d'une victoire, c'est une sèche défaite qu'il faut enregistrer sur les deux plans.

De deux à un pour ce qui concerne la majorité populaire, puisque 397 998 *non* se sont opposés aux 192 998 *oui*.

Et sur le plan des cantons, seul Genève se prononça en faveur du projet, avec une majorité d'ailleurs assez faible d'une centaine de voix et le record moins glorieux de l'abstentionnisme, puisque 17 % du corps électoral seulement participa à cette importante consultation populaire. Dans l'ordre de l'abstention le Tessin vient au deuxième rang avec 18 % de participants au scrutin, le Valais au troisième avec 20 %, Vaud au quatrième avec 21 %, Neuchâtel au cinquième avec 22 % et Fribourg au sixième avec 24 %.

Voilà une série de records que les cantons romands devront s'efforcer de transmettre aux cantons de la Suisse allemande qui les suivent de près, Schaffhouse ayant eu le grand honneur d'amener aux urnes le plus grand nombre de citoyens, c'est-à-dire 69 %, ce qui constitue un pourcentage fort honorable, suivi du canton d'Argovie avec un appréciable 64 % et Thurgovie 55 %.

Pour l'ensemble de la Suisse, la participation au scrutin a été de 37,3 %, ce qui est bien modeste mais tout de même bien mieux que la meilleure participation enregistrée en l'occurrence dans notre région de langue française.

Pour la postérité, reproduisons le tableau de cette votation fédérale peu édifiante :

	Oui	Non	%
Zurich	53 278	83 610	49,4
Berne	30 803	55 283	32
Lucerne	5 445	20 365	35
Uri	817	3 073	44,3
Schwyz	1 237	7 766	39
Obwald	93	1 939	30
Nidwald	424	2 643	46,4
Glaris	1 080	3 306	42
Zoug	1 020	4 021	32,9
<i>Fribourg</i>	2 531	9 910	24,3
Soleure	6 696	16 083	40,2
Bâle-Ville	12 280	12 551	37
Bâle-Campagne	5 471	10 864	37
Schaffhouse	5 336	7 507	69,5
Appenzell ext.	1 687	5 359	52,6
Appenzell int.	61	934	27,7
Saint-Gall	10 313	32 159	47,8
Grisons	2 632	13 439	40
Argovie	19 277	43 614	64,1
Thurgovie	6 028	18 452	55
Tessin	3 729	7 043	18
<i>Vaud</i>	10 489	16 689	21
<i>Valais</i>	1 787	9 071	20,2
<i>Neuchâtel</i>	4 226	5 222	22,1
<i>Genève</i>	6 268	6 169	17,1
Suisse	192 998	397 080	37,3

Il vaudrait la peine de comparer le nombre des signatures recueillies dans les différents cantons en faveur de l'initiative avec le nombre de suffrages obtenus lors de la votation. Georges Perrin, dans la *Gazette de Lausanne*, a fait la constatation que dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud, le nombre des oui fut inférieur à celui des signatures recueillies !

A quoi faut-il attribuer ce fâcheux déchet ?

Pour une bonne part sans doute aux canicules, à la chaleur torride dont l'été généreux nous gratifie cette année. Juillet ne favorise pas en général une bonne participation au scrutin. A ce propos, on ne nous enlèvera pas de l'esprit que la date de la votation, bien qu'elle ait été annoncée précipitamment au peuple suisse, ait fait l'objet de recherches savantes des stratégies qui ont la plus grosse influence sur le Conseil fédéral !

L'extraordinaire démagogie des adversaires, qui n'ont reculé devant aucun artifice, aucune contre-vérité, spécialement dans le dépliant distribué dans tous les ménages, qui sont allés jusqu'à emprunter nos

textes dans leurs affiches dans l'intention évidente de duper, a sans doute également retenu bon nombre d'électeurs hésitants dès que l'on fait la moindre allusion à la propriété individuelle, ou qui vont même en tapinois grossir la déjà trop nombreuse cohorte des «neinsager». Ils ont présenté en effet la simple possibilité offerte par l'initiative à la Confédération et aux cantons d'exercer un droit de préemption en cas de vente d'immeubles entre particuliers, ou même d'exproprier des immeubles moyennant indemnité, comme des obligations inéluctables qui prirent l'allure voulue d'épouvantails aux yeux de ceux qui prennent encore trop volontiers des vessies pour des lanternes. L'un de ces adversaires plus astucieux que les autres réussit même l'exploit d'une prétendue erreur de traduction et écrivit sans sourciller que «si l'initiative est adoptée, la Confédération et les cantons pourront exercer un droit de préemption sur la vente des terrains entre particuliers et exproprier des terrains *sans indemnisation*». Alors qu'il savait pertinemment bien sûr que l'initiative précisait bien «moyennant indemnité».

L'étiquette «socialiste», que le grand nombre des adversaires les moins scrupuleux s'évertuèrent à coller sur l'initiative, sans se préoccuper le moins du monde du partenaire valable qu'était l'Union syndicale suisse, tendait évidemment bien davantage à faire croire que les initiateurs s'inspiraient des expériences totalitaires des démocraties dites «socialistes» de l'Est qu'à renseigner objectivement sur les origines très honorables de cette initiative aussi bien en ce qui concerne le Parti socialiste suisse que l'Union syndicale suisse. Mais il faut bien reconnaître une fois de plus que la grosse astuce aboutit aux effets escomptés par ces tristes émules de Machiavel.

N'empêche que c'est dans nos propres rangs qu'il faut en définitive rechercher la cause majeure de cet échec. Cet engourdissement estival, qui semble avoir retenu la grande partie du corps électoral d'aller aux urnes, semble s'être manifesté davantage dans nos rangs. Probablement parce que l'accusation gratuite formulée par les adversaires contre cette initiative, de menacer la propriété individuelle et de viser à la socialisation du sol a trouvé un certain crédit même parmi les nôtres, pourtant fort enclins à suivre les conseils de leur organisation, sauf quand ils croient à tort leur très modeste propriété menacée. Ce qui permet de mesurer mieux la nécessité de poursuivre et d'amplifier l'éducation ouvrière, d'adapter nos moyens d'information aux nécessités nouvelles.

Il faut bien constater cependant qu'un effort inouï d'objectivité, de mesure et d'efficacité s'est révélé dans notre propagande progressive au moyen d'annonces complémentaires, toutes composées sur le même type, qui parurent durant plusieurs semaines dans toute la presse syndicale et du parti, ou même dans un certain nombre de grands journaux à la veille du scrutin. Cette innovation a peut-être dépassé l'objectif. Il est possible qu'un certain nombre de lecteurs

assidus de la presse syndicale par exemple n'ait pas compris qu'il s'agissait de textes toujours nouveaux et se soient pas conséquent abstenus de lire les suivants.

L'affiche elle aussi était d'une remarquable lisibilité, très explicite et soucieuses surtout de faire réfléchir l'électeur, de le conduire aux urnes. Elle était si bien faite, que les adversaires sans vergogne en reprirent certaines formules frappantes pour aboutir évidemment à une conclusion négative dans l'une de leurs affiches.

Il faut bien reconnaître aussi que les fédérations et les cartels syndicaux cantonaux et locaux tout spécialement s'efforcèrent de compléter l'information de leurs membres sur leur territoire. L'Union des syndicats du canton de Genève par exemple fit même l'effort supplémentaire de faire placarder à ses frais une affiche d'un excellent effet. Dans quelques cantons, des formules de vote imprimées facilitaient le travail des paresseux. Dans le domaine des grandes conférences publiques, la participation fut plutôt maigre. Si l'on avait pu organiser des débats contradictoires, l'affluence eut sans doute été plus grande. Mais les quelques personnes opposées à l'initiative qui paraissaient accepter l'idée d'une confrontation publique d'opinions, se dégonflèrent par la suite pour des raisons qui n'échapperont pas à l'observateur impartial. Plutôt que de tirer la conclusion hâtive qu'il faut renoncer dorénavant à de telles conférences, peut-être vaudrait-il mieux leur assurer d'avance un auditoire important en leur donnant la base solide d'une grande assemblée des délégués ouverte au public, ou chercher les moyens de les rendre plus attractives, par exemple avec le concours de forces extérieures.

La radio et la télévision ont organisé des débats contradictoires relatifs à l'initiative controversée. Ce fut sans aucun doute un apport appréciable à l'information du public, même si en l'occurrence la participation très médiocre au scrutin pourrait laisser le doute s'implanter. Nous sommes plutôt enclins à penser que cette information orale et visuelle apporta des éclaircissements très utile.

Un certain nombre d'aspects positifs de cette votation fédérale méritent en tout cas d'être retenus.

Il faut se réjouir d'abord qu'outre le canton de Genève, les cinq grandes villes de Bâle, Berne, Zurich, Genève et Lausanne ont donné des majorités acceptantes. La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Yverdon également. Bien d'autres centres urbains sont sans doute dans le même cas. Ce qui tendrait à démontrer que les problèmes de l'aménagement du territoire, de la lutte toujours plus nécessaire contre la pollution de l'air et des eaux, la pénurie des logements à loyers modérés et même la spéculation foncière se posent avec davantage d'acuité dans les villes que dans les campagnes.

Même s'ils n'ont joué qu'un rôle insignifiant dans l'issue du scrutin, nous retiendrons comme des éléments positifs les mots d'ordre en faveur de l'initiative lancés par les partis et les syndicats chré-

tions-sociaux de Genève, Fribourg et du Jura bernois, alors que les organes centraux avaient naturellement recommandé à leurs adeptes de voter contre! *Conquête*, organe mensuel de langue française de l'Association suisse des syndicats évangéliques avait fait la même recommandation à ses lecteurs. Quant au Mouvement populaire des familles, il fit également une active campagne en faveur de cette initiative et son secrétaire général Jean Queloz prit même sa défense dans une sympathique conférence publique à Fribourg, devant un auditoire de composition mixte, qui participa d'intéressante façon à la discussion. Ce fut l'occasion d'entendre comment la presse bien pensante du lieu sait noyer dans le silence prudent les résolutions trop audacieuses de ses abonnés qui croient encore à la liberté d'expression et au respect d'une minorité de lecteurs ou même de coreligionnaires. Un chapitre sur lequel il conviendra de revenir un jour.

Le fait qu'un conseiller d'Etat vaudois, du Parti des paysans, ait également recommandé de voter en faveur de notre initiative tendrait à démontrer que la nécessité de prévoir des zones agricoles protégées commence à s'imposer aussi à l'attention des élites du monde paysan. Cela n'ira plus très longtemps que l'Union suisse des paysans elle-même fasse un pas vigoureux vers les conceptions constructives des initiateurs.

L'initiative en faveur de l'aménagement du territoire et d'un droit foncier moderne est devenue en quelque sorte la rampe de lancement d'une réforme nécessaire. A peine le souverain s'est-il prononcé de façon négative que la presse reparle de la décision du Conseil fédéral d'inscrire un nouvel article dans la Constitution qui va dans la même direction.

Un premier projet a été soumis à la procédure de consultation et serait en bonne voie d'être transmis à l'appréciation du Parlement, au cours de la prochaine session déjà.

Ce projet de nouvel article 22ter établirait en premier lieu la garantie de la propriété qui, nous le répétons une fois de plus, n'a jamais été contestée par les initiateurs, tel qu'elle a généralement été admise jusqu'à maintenant par la juridprudence du Tribunal fédéral et même inscrite dans un certain nombre de constitutions cantonales.

En vertu d'un deuxième alinéa, la Confédération devrait être autorisée à prévoir, sous certaines conditions, l'expropriation et des limitations du droit de propriété pour des motifs d'intérêt public. Selon une proposition d'un groupe de travail, la Confédération et les cantons devraient pouvoir intervenir dans le domaine de la propriété uniquement dans les limites de leurs attributions constitutionnelles. L'obligation d'indemniser constituerait le troisième volet de cette innovation constitutionnelle. Le groupe de travail insisterait sur le principe de la «juste» indemnité. Il proposerait encore d'autoriser la Confédération à édicter des dispositions légales sur l'aménagement du territoire et l'utilisation du sol, en particulier sur la création de plans

de zones à établir par les cantons. La Confédération aurait enfin un pouvoir d'encouragement et de coordination dans le domaine de l'aménagement du territoire dans un droit foncier moderne.

Relisez le texte de l'initiative rejetée par le peuple le 2 juillet dernier, que nous avons publié intégralement dans notre numéro de mai, vous verrez de frappantes analogies avec le nouveau projet du Conseil fédéral qui fera l'objet des prochaines délibérations du Parlement.

Nous avons toujours dit que la forme nous importait moins que le fond. Du moment que l'on va vers les objectifs d'un aménagement nécessaire du territoire et que l'on prévoit d'ores et déjà des moyens pratiques de favoriser cette orientation nouvelle, nous n'avons rien à objecter.

Au contraire, nous espérons vivement voir cet essai couronné de succès. On peut compter sur nous pour aider à le faire aboutir. Non pas parce qu'il ressemble comme un petit frère à l'initiative combattue par tous les partis bourgeois – à part les dissidences chrétiennes sociales déjà mentionnées – mais tout simplement parce qu'il y a urgence à donner à la Confédération et aux cantons certains pouvoirs d'encouragement et de coordination dans le vaste champ d'activité de l'aménagement inéluctable du territoire.

Au Cartel syndical valaisan

De l'intéressant rapport annuel imprimé du Cartel syndical valaisan pour l'année 1966, nous extrayons quelques passages qui relèvent un certain nombre d'événements qu'il n'est pas inutile de rappeler dans cette revue.

Dans le bâtiment et le génie civil, le travail a diminué encore une fois. Les grands travaux de barrages sont terminés. Le Grand Emosson n'a pas encore commencé. Le percement du Rawyl, malgré de grandes manifestations Berne/Valais, semble remis à plus tard. Le coup de frein de 1965 a été passablement néfaste pour l'évolution de notre canton. Par contre dans les fabriques, le travail continue au même rythme. La Lonza qui avait connu des ennuis lors de la mise au point de nouveaux processus de fabrication les a surmontés, ceci avec la participation financière d'autres grands de la chimie: Hoffmann la Roche, Geigy et Ciba. Les Raffineries de Collombey ont changé de mains. Le Cartel syndical valaisan devait protester avec les syndicats intéressés contre certaines méthodes brutales utilisées envers le personnel. Le Tribunal de conciliation a dû fonctionner.

Plusieurs maisons d'horlogerie du Jura ont installé des succursales dans nos villages. Ebauches S.A. de Fontainemelon va ouvrir une usine qui occupera plus de cent personnes à Sion.

A part le bâtiment, le degré d'occupation reste élevé.

Le Grand conseil débattait une loi importante pour les salariés: la loi d'application de la loi fédérale sur le travail, et la loi sur la formation professionnelle (adoptées par le souverain, *Réd.*).

C'est en 1966 que le Valais fêtait avec un an de retard dû à la catastrophe du Mattmark, le 150^e anniversaire de son entrée dans la Confédération. Une autre festivité attendait le canton en fin d'année : l'élection de M. Roger Bonvin à la présidence de la Confédération.

Le Valais perdait un de ses enfants qui porta certainement le plus loin dans le monde le renom de notre canton : Hermann Geiger. L'année 1966 a donc été pour le Valais une année de déceptions et d'espoirs. Puisse 1967, transformer déceptions et espoirs en réalisations nouvelles.

A l'USCG

Du rapport de l'Union des syndicats du canton de Genève pour l'exercice 1966, nous apprenons que de profonds changements ont été effectués dans la composition du comité. Louis Huissoud a repris la succession de l'excellent Roland Queloz à la présidence. Ce dernier a su se faire regretter par son action conséquente, son dynamisme bienveillant et son infatigable dévouement. Ces services doivent être appréciés d'autant plus qu'ils s'ajoutaient à la tâche nourricière de conducteur aux CFF. Roger Chappuis, qui assumait la tâche nouvelle de secrétaire permanent a démissionné également et c'est André Baudois, secrétaire de la FTCP, qui consacre depuis plus d'une année une partie de son temps à l'exécution des affaires courantes de l'important cartel syndical cantonal genevois.

Un service social est à disposition plus spécialement des travailleurs étrangers. Son travail consiste en interventions auprès des employeurs, auprès des autorités consulaires ou gouvernementales des pays d'origine des émigrants. Une part importante de son activité est consacrée au remplissage des feuilles d'impôts, opération toujours très complexe pour nos collègues dont la langue maternelle n'est pas le français.

C'est grâce à une convention passée avec l'ITAL que le cartel peut assurer ce service.

Les autorités municipales de la ville de Genève ont participé au développement de ce service social en augmentant leur subvention annuelle de 5000 francs.

La collaboration qui s'est établie depuis plusieurs années dans la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), entre l'USCG, l'Association des Commis de Genève et la Société suisse des employés de commerce a permis d'exercer une influence prépondérante des forces progressistes dans le règlement de nombreux problèmes sociaux.

La présidence de la CGAS a été confiée, en 1966, au collègue Eugène Suter, vice-président de l'USCG.

De plus en plus, la politique sociale générale du mouvement syndical genevois est discutée par les partenaires de la CGAS.

Premier congrès mondial des relations professionnelles

En juin 1966 a été fondée à Londres une Association internationale des relations professionnelles (AIRP). Cette nouvelle création a été

parrainée par l'Institut international d'études sociales, qui est une des institutions spécialisées de l'Organisation internationale du travail et dont le siège est également à Genève, rue de Lausanne 154.

Cette association a des objectifs de nature strictement scientifiques. Elle a pour principal objet de promouvoir l'étude des relations professionnelles dans le monde entier, notamment d'encourager la création et le développement d'associations nationales, de favoriser la diffusion d'informations, d'organiser des conférences et de promouvoir une recherche planifiée sur le plan international.

Un premier congrès de l'Association internationale des relations professionnelles va se réunir du 4 au 8 septembre prochain dans la salle du Conseil d'administration du Bureau international du travail. La séance d'ouverture est prévue à 17 heures le 4 septembre.

Les thèmes qui seront discutés sur la base des communications adressées au congrès sont les suivants: 1^o négociation et conflits; 2^o résistance et adaptation au changement; 3^o la politique des revenus; 4^o l'enseignement et la recherche.

Les langues de travail seront le français et l'anglais.

Le droit d'inscription au congrès est de 25 dollars des Etats-Unis. C'est cher. Même si les conférenciers sont tous des universitaires ou de hauts fonctionnaires du BIT.

On aurait souhaité voir quelques syndicalistes figurer dans cette brillante liste de conférenciers. Car la pratique est au moins aussi importante que la théorie en matière de relations professionnelles tout spécialement, mais aussi en ce qui concerne le thème fort délicat de la politique des revenus qui ne saurait se concevoir que dans une économie éclairée, comme dit le professeur Oulès, de l'Université de Lausanne.

Prévention des accidents

Le Bureau du conseil d'administration de la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (CNSA) a désigné une commission d'étude en vue de créer un Institut suisse de sécurité du travail. Cette commission est composée de trente représentants. Elle est présidée par *M. L. Derron*, directeur de l'Union centrale, et par *G. Bernasconi*, secrétaire de l'Union syndicale suisse. Cette commission doit s'efforcer de répondre notamment aux questions suivantes:

1. Comment intensifier encore les efforts réalisés en Suisse en faveur de la prévention des accidents; dans quel sens faudrait-il la développer et comment coordonner mieux les efforts entrepris?

2. Quelles mesures faut-il envisager pour atteindre les résultats visés avec le maximum d'efficience et comment l'Institut de sécurité envisagé doit-il être organisé?

Une sous-commission a dressé au cours de l'année 1966 un tableau des organisations qui existent déjà en Suisse et s'occupent de la prévention des accidents. Elle a relevé dans quels domaines subsistent

des lacunes au point de vue de l'organisation ou de la collaboration entre institutions. Une deuxième sous-commission devra, sur la base de ce rapport, examiner quelles mesures s'imposeraient à l'avenir pour combler les déficiences constatées.

L'intégration des travailleurs étrangers en Suède

Par *Bertil Bolin*

Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale que la Suède est devenue un pays d'immigration. Depuis, quelques rares interruptions mises à part, la main-d'œuvre étrangère n'a cessé d'affluer. Dans la moyenne des années soixante, l'apport net des travailleurs étrangers s'élève à quelque 14 000 personnes par an avec, pour 1964, un chiffre record de 22 000. Au nombre de 140 000 environ, les travailleurs venus de l'étranger représentaient en 1964 approximativement 4 % de la population active de Suède. Ce pourcentage est encore relativement faible, mais les syndicats, les employeurs et le gouvernement ne commencent pas moins à s'occuper sérieusement des problèmes que pose cet afflux croissant de main-d'œuvre étrangère, qui, en octobre 1965, représentait un contingent de 155 000 personnes.

Pays d'origine

Les effectifs de main-d'œuvre étrangère se composaient de Danois, de Norvégiens, de Finlandais, de Baltes, de Polonais, d'Allemands, d'Italiens, de Hongrois, d'Anglais, de Néerlandais, de Suisses, d'Autrichiens, de Yougoslaves et de 13 500 ressortissants d'autres pays.

Les aspects d'une immigration contrôlée

En principe, les autorités responsables du marché du travail sont tenues de consulter les organisations syndicales compétentes avant d'accorder un permis de travail à des étrangers. Cette disposition est également valable pour les personnes qui, venues en Suède en tant que touristes, désirent y rester pour travailler. Mais elle n'est pas toujours observée et l'on a assisté à l'immigration incontrôlée d'un nombre croissant de ressortissants de différentes parties d'Europe, avec tous les inconvénients que cela comporte pour les intéressés et pour la communauté.

L'immigration incontrôlée de personnes en quête d'emploi a été particulièrement forte à la mi-octobre 1965, lorsque de nombreux Yougoslaves – plusieurs accompagnés de leurs familles – arrivèrent en Suède munis de passeports touristiques sans aucune garantie de